



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme, tabagisme et toxicomanie

Question écrite n° 61958

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la consommation de cannabis. On constate une augmentation rapide de la consommation de cannabis qui s'explique notamment par son image ludique et inoffensive. Or, certains s'accordent à dire que le tabac et l'alcool créent de façon irréfutable plus de dépendance et occasionnent plus de ravages que le cannabis. Seul le rapport rédigé en 1999 par le professeur Roques sur la dangerosité des drogues, qui n'a donné lieu à aucune évaluation contradictoire et dont les références bibliographiques datent de plus de dix ans, crédite cette « thèse » sur la dépendance. Malheureusement des sélections génétiques ont rendu, en trente ans, le cannabis neuf fois plus concentré en principes actifs. La consommation de cannabis peut occasionner de véritables drames. De récents travaux concordants montrent les effets du cannabis sur le comportement et sur le cerveau. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement a l'intention de prendre rapidement des mesures afin de fournir aux jeunes une information sanitaire objective afin de les faire échapper à tous les produits toxiques, qu'il s'agisse de l'alcool et du tabac ou du cannabis.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61958

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3213